



Règlement du tournoi 3x3 « Open Start de la Corrèze »



Généralités

Article 1 :

Le tournoi « Open Start de la Corrèze » est organisé par le Comité Départemental de Basket Ball de la Corrèze, le samedi 29 juin 2019, sur le parvis de l'Esplanade des 3 Provinces, à Brive-la-Gaillarde, à partir de 10 heures.

Article 2 :

L'inscription et la participation au tournoi vaut acceptation complète du présent règlement.

Article 3 :

L'inscription au tournoi est gratuite.

Toutefois, **un chèque de caution de 20 €** est demandé à l'inscription et sera rendu le jour du tournoi si l'équipe honore son engagement ou si le forfait est annoncé avant le 19 juin 2019 (soit 10 jours avant le tournoi).

Article 4 :

Le tournoi est ouvert aux catégories :

- * **U 15 Filles** : années de naissance 2004 et 2005 – **6 équipes maximum**
- * **U 15 Garçons** : années de naissance 2004 et 2005 – **6 équipes maximum**
- * **Séniors Filles** : années de naissance à partir de 2003 – **8 équipes maximum**
- * **Séniors Garçons** : années de naissance à partir de 2003 – **8 équipes maximum**

Compte-tenu du nombre limité d'équipes, les inscriptions seront établies par ordre de réception des bulletins prévus à cet effet, dûment complétés et accompagnés du chèque de caution et des certificats médicaux si besoin.

Article 5 :

Le tournoi est ouvert aux licenciés FFBB (présentation du numéro de licence obligatoire à l'inscription). Pour les mineurs licenciés, l'inscription sous-entend que l'autorisation parentale a été accordée au responsable d'équipe.

Il est également ouvert aux non licenciés, sur présentation :

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an au 29/06/2019 ou sa photocopie,
- soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur le site du Ministère des Sports), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale devra également être présentée.

Ces documents devront obligatoirement être fournis avec le bulletin d'inscription (dans le cas contraire, l'inscription ne pourra pas être prise en compte).

Article 6 :

Les équipes sont composées de 3 joueurs/joueuses minimum et 4 joueurs/joueuses maximum.

Un responsable d'équipe doit être désigné lors de l'inscription, celui-ci devant obligatoirement être majeur.

Les équipes ne sont pas mixtes.

Un nom d'équipe doit être fourni lors de l'inscription, celui-ci devant respecter les règles de déontologie : ne pas être discriminatoire, ni injurieux, ni grossier. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute proposition contraire à ces dispositions.

Article 7 :

Inscription à l'avance obligatoire et ce, avant le 15 juin 2019, à l'aide du bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.basketball19.fr et à renvoyer par courrier : CD Basket 19 – 29 Avenue Alsace Lorraine – 19000 TULLE, accompagné du chèque de caution de 20 € par équipe et des certificats médicaux si besoin.

Attention : Les responsables d'équipes seront prévenus par mail de la validation (ou de la non validation) de leur inscription. En cas de non-réception d'un mail de confirmation d'ici le 18 juin 2019, l'équipe concernée devra prendre contact avec le Comité Départemental de Basket par téléphone : 05.55.26.04.92 ou 06.24.59.23.25 ou par mail : 3x3@correzebasketball.org

Article 8 :

Un maillot réversible sera offert par le Comité Départemental de Basket à chaque participant et devra être porté pendant chacun des matchs du tournoi.
Seules les équipes finissant à la 1^{ère} place de leur catégorie seront récompensées.

Article 9 :

Les équipes devront se présenter avant le début du tournoi à la table de marque générale (*dans l'idéal avant 9h45*).

Toute équipe non présente à l'ouverture du tournoi, soit à 10 heures, le samedi 29 juin 2019, sera déclarée disqualifiée.

Article 10 :

Tout participant accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

Ainsi, la participation à l' « Open Start de la Corrèze » vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles les participants pourraient apparaître (notamment sur Facebook, Instagram et le site internet du comité).

Article 11 :

L'organisation générale est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage envers les participants et les accompagnateurs qui pourraient survenir pendant le tournoi.

Cette assurance ne couvre pas les risques pour chaque concurrent.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (sauf si ils y ont renoncé).

Pour les non-licenciés (et les licenciés ayant renoncé à l'assurance), il est vivement conseillé de s'assurer personnellement pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive pourrait les exposer. L'organisateur ne pourra être en aucun cas tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement avant comme au cours du tournoi.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants.

Les mineurs seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable d'équipe.

Article 13 :

Les matchs se jouent sur demi-terrain, sur un seul panier.

La ligne de lancer-franc se situe à 5,80m et la ligne à 2 points à 6,75m selon le tracé existant et l'arc de cercle de « non charge » sous le panier.

Article 14 :

Les équipes sont composées de 3 joueurs et un remplaçant (4 joueurs inscrits maximum – cf. article 6).

Le coaching est exceptionnellement accepté, compte-tenu de la nouveauté représentée par le 3x3 en Corrèze.

Article 15 :

Le match se joue en 2 séquences de 6 minutes non décomptées avec une minute de mi-temps entre les deux ou en 21 points. Ainsi, si l'une des deux équipes atteint le score de 21 points, elle met fin au match en le remportant.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les 2 équipes jouent une prolongation « mort subite » : la 1^{ère} équipe qui marque gagne le match. La prolongation commence par un « chi-fou-mi » et un check-ball dans l'axe du panier.

Article 16 :

Les rencontres sont dirigées par un arbitre et sous la responsabilité d'un superviseur.

Article 17 :

La 1^{ère} possession est attribuée au jeu du « chi-fou-mi ». Le match est lancé par un check-ball dans l'axe du panier. En cas d'entre-deux, la balle est donnée à la défense.

Article 18 :

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle des 6,75m ou 6,25 (corner) et 2 points à l'extérieur.

Article 19 :

Après une faute sur tir, 1 seul lancer-franc est à tirer.

A partir de 7 fautes d'équipe, 1 lancer franc est tiré pour chaque faute sifflée.

Article 20 :

Les changements se font sur balle arrêtée avant le check-ball. Le remplaçant entre sur le terrain après avoir tapé dans la main de son coéquipier sortant. Il n'y a pas d'intervention des officiels pour les changements. Les remplacements s'effectuent derrière la ligne de fond opposée au panier.

Article 21 :

Sur panier marqué : la balle change de mains. La remise en jeu se fait sous le panier dans l'arc de non charge, sans sortir du terrain. Le joueur qui effectue la remise a le droit de faire une passe ou ressortir en dribble, avec l'obligation de ressortir la balle au delà de la ligne à 2 points.

Sur rebond défensif, interception, air-ball : la balle doit ressortir au delà de la ligne à 2 points, en passe ou en dribble.

Sur rebond offensif : le jeu continue normalement.

Article 22 :

Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au-delà de la ligne à 2 points.
Après chaque intervention de gestion du match (par le superviseur ou l'arbitre), la remise en jeu se fait au delà de la ligne à 2 points, par un check-ball.

Article 23 :

Tout comportement anti-sportif et/ou déplacé, les violences verbales ou physiques et ce, sur comme en dehors du terrain, peut amener la disqualification du joueur ou de l'équipe, pour le match et/ou l'ensemble du tournoi selon la gravité.

Article 24 :

En cas d'égalité à la fin des phases de poule l'organisateur prendra en compte le point average particulier (résultat de la confrontation direct entre les deux équipes).

Contact et renseignements concernant le présent règlement :
Comité Départemental de Basket Ball de la Corrèze
29 Avenue Alsace Lorraine - 19000 TULLE
05.55.26.04.92
06.24.59.23.25 (Sylvain Doucet – CTF CD19)
3x3@correzebasketball.org